

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Aubert, M. Vitel, M. Douillet, M. Fromion, M. Solère et Mme Le Callennec

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 84 à 88.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vouloir faire croire que cette loi crée un enseignement artistique et culturel est faux.